


L'EQUIPEMENT OBLIGATOIRE POUR LES COMPETITEURS

Il est demandé à chaque compétiteur d'avoir son propre équipement, aux normes. Certains équipements sont obligatoires d'autres conseillés.

Tous les pratiquants doivent être licenciés

 Pour tous les compétiteurs (Kata et Combat) :

- Un Kimono blanc *-obligatoire -*
- Une ceinture rouge et une ceinture bleue *-obligatoire -*
- Le passeport avec
 - le certificat médical établi après le 1er Juillet de la saison en cours et comportant la mention « apte à la compétition »,
 - une autorisation parentale pour les mineurs, le tout à jour *-obligatoire -*
- Un justificatif d'identité française ou un justificatif de naissance en France à partir de la catégorie MINIMES pour les championnats de département, de ligue, de l'Inter-Région et de France
- Veste du Kodokan

 Pour la pratique du Kumité (combat) :

- Un protège-dents *-conseillé jusqu'à benjamin(e) puis obligatoire à partir de Minimes -*
- Une paire de protège-poings (gants) rouge et une paire bleue *-obligatoire -*
- Une paire de protège-pieds rouge et une paire bleue *-obligatoire -*
- Une coquille pour les garçons *-obligatoire -*
- Un plastron pour les filles *-fortement conseillé à partir de Benjamine -*
- Des protège-tibias *-obligatoire -*
- Veste du Kodokan

Tous ces équipements doivent être homologués FFKAMA.